CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

PLUGIN.COMMON:NULL

SOFICINEMA 5

Société anonyme au capital de 6 690 000 €.
Siège social : 9, rue Jean Mermoz, 75008 Paris.
503 234 064 R.C.S. Paris.

Avis de convocation

L'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée le Vendredi 26 Juin 2013 n'ayant pu délibérer valablement, faute de quorum, Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société SOFICINEMA 5 sont de nouveau convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le Jeudi 19 Juillet 2013 à 9 heures, au siège social 9, rue Jean Mermoz 75008 Paris, à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour, à savoir :

Ordre du jour

— Approbation de la continuité de l'activité de la société.
— Pouvoirs

A) Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée générale

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'assemblée générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de commerce), au jour de l'assemblée générale dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société (ou son mandataire).

B) Mode de participation à l'assemblée générale

Les actionnaires nominatifs désirant assister physiquement à l'assemblée générale pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :
- se présenter le jour de l'assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité
- ou demander une carte d'admission à BNP PARIBAS Securities Services - CTS - Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Les actionnaires nominatifs n'assistant pas personnellement à cette assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'assemblée, à leur conjoint ou partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité pourront :
- renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui a été adressé lors de la 1ère convocation, à l'adresse suivante : BNP PARIBAS Securities Services - CTS - Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Conformément à l'article R.225-79 les mandats sont révocables dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.
Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par la société ou le Service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services, au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.
Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225.83 du code de commerce par demande adressée à BNP PARIBAS Securities Services –CTS - Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.
Les pouvoirs et votes par correspondance retournés pour l'assemblée du 26 Juin 2013, resteront valables pour celle du 19 Juillet 2013.

Le Conseil d'administration.

1304026